

# Trafic illicite de biens culturels

MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE, GENÈVE

## DOSSIER DE PRESSE

### Patrimoine en danger

**Genève, 14 mars 2017 – Pour quelques mois, le Musée d'art et d'histoire présente neuf objets archéologiques de grande importance pour l'histoire de leurs pays d'origine (Yémen, Syrie et Libye), issus du trafic illicite de biens culturels et confisqués par le Ministère public de la République et Canton de Genève.**

La guerre, lorsqu'elle éclate, est malheureusement synonyme de nombreuses victimes, militaires certes, mais civiles également. Dans cette situation, il peut paraître indécent de se soucier de la conservation du patrimoine historique. Pourtant, si la plupart des pays du monde consacrent des moyens conséquents à la mise en valeur du patrimoine, malgré le contexte économique instable, c'est bien que la prise de conscience du rôle culturel, social et économique des musées et monuments est socialement admise.

Il n'y a pas de peuple sans passé. Toute cohésion sociale repose sur un héritage commun. Dès lors, la préservation du patrimoine doit être prise en compte même durant la phase offensive des combats, afin de préparer le retour à la paix et à la réconciliation. Genève a donné le ton en 1939. Alors que la guerre civile était à son paroxysme en Espagne, le Musée d'art et d'histoire accueillait « l'Exposition des chefs-d'œuvre du Prado ». Il répondait ainsi aux accords de Figueras « en permettant au bien commun de demeurer celui de la nation espagnole » à l'abri du conflit et des risques de dommages irréparables.

Chaque conflit naissant apporte son cortège d'horreurs et d'atteintes irréversibles au patrimoine d'un peuple. On pense à la Syrie mais a-t-on également oublié l'Afghanistan ? S'est-t-on penché sur le sort des musées en Angola ? Les exemples de musées et monuments pris dans la tourmente de guerres civiles ou non qui n'ont pu être sauvés sont nombreux.

À peu de distance des marchands d'armes qui se pressent aux abords des pays pris dans le chaos, des marchands d'œuvres d'art veillent. Ils révisent leurs fichiers clients et s'assurent à l'intérieur des complicités nécessaires pour, le jour venu, piller sites et musées soigneusement repérés.

Ce processus est parfaitement connu. Pourtant, depuis quelques années, les réactions à ce scandale répété se font de plus en plus entendre. Les professionnels s'organisent afin de repérer les objets qui pourraient provenir de ce trafic, en collaborant avec Interpol et les polices nationales. Les douaniers font un travail de grande qualité et la justice joue son rôle. La coordination étroite entre tous ces acteurs est la condition *sine qua non* du succès. L'intérêt des médias qui relaient régulièrement ce

travail accompli pour la sauvegarde de la mémoire, permet de sensibiliser la société à cette spoliation de l'histoire.

La multiplication et l'intensité des guerres civiles au Moyen-Orient, berceau de la civilisation occidentale entraîne des dommages irréparables au patrimoine de nombreux pays. Personne n'a oublié les images marquantes de la destruction de sites et de musées au Yémen ou en Syrie. Au-delà de la portée symbolique de ces destructions, il s'agit tout d'abord d'un commerce lucratif qui alimente le marché européen et nord-américain. Les objets archéologiques présentés à la presse, au Musée d'art et d'histoire, le 14 mars 2017, et qui seront visibles par le public durant plusieurs mois en sont une illustration.

Objets d'une valeur historique et culturelle insigne, provenant du Yémen, de Syrie et de Libye, ils ont été saisis par l'Inspection de douane Genève-Routes (Administration fédérale des douanes) et confisqués par le Ministère public de la République et Canton de Genève. Ces œuvres sont temporairement déposées au Musée d'art et d'histoire pour étude et présentation au public.

L'aspect pédagogique, que nous espérons dissuasif, d'une telle présentation s'inscrit dans le vaste combat des musées pour la conservation de la mémoire et l'écriture de l'histoire, ce qui demeure sa première mission.

Au gré de l'évolution de la situation internationale et des demandes de restitution des pays sources, il appartiendra le moment venu aux autorités compétentes d'organiser la restitution.

## 1. Le cadre légal

Les acquisitions et les transactions de biens culturels en Suisse sont soumises à des règles précises depuis l'entrée en vigueur, le 1er juin 2005, de la *Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels* (LTBC). Cette loi, qui met en œuvre dans le droit suisse la Convention de l'UNESCO de 1970, règle l'importation en Suisse des biens culturels, leur transit et leur exportation, le retour des biens culturels qui se trouvent en Suisse et les mesures de lutte contre leur transfert illicite. Par cette loi, la Confédération entend contribuer à protéger le patrimoine culturel de l'humanité et prévenir le vol, le pillage ainsi que l'exportation et l'importation illicites des biens culturels.

Marchands d'art et acquéreurs sont soumis au principe de la « déclaration spontanée » et ont un « devoir général de diligence ». Quiconque transfère un bien culturel en Suisse doit s'assurer que le bien n'a pas été volé, que son propriétaire n'en a pas été dessaisi sans sa volonté et que le bien n'a pas été importé illicitement. Les biens culturels doivent être déclarés à la douane en tant que tels et de manière détaillée. L'auteur de la déclaration répond de son exactitude.

La LTBC prévoit que l'entreposage de biens culturels dans les dépôts francs sous douane est assimilé à une importation et répond donc aux mêmes exigences de déclaration douanière. La législation douanière prévoit en outre l'obligation de tenir un inventaire des biens culturels entreposés tant dans les dépôts francs sous douane que dans les entrepôts douaniers ouverts. L'Administration fédérale des douanes procède régulièrement au contrôle des inventaires.

## 2. L'affaire

Au terme d'une vaste enquête, impliquant de nombreux acteurs, le Ministère public de Genève a confisqué le 22 novembre 2016 neuf biens archéologiques entreposés aux Ports Francs entre 2009 et 2010.

L'affaire commence en avril 2013, par un contrôle de routine de l'Administration fédérale des douanes aux Ports Francs. Les dossiers des neuf pièces archéologiques examinées étant incomplets et ne répondant pas aux critères fixés par la *Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels*, l'Administration fédérale des douanes soupçonne une provenance illégale. Elle contacte alors, en janvier 2015, le Service spécialisé dans le transfert international des biens culturels, à l'Office fédéral de la culture, qui mandate un expert externe. Ce dernier confirme l'authenticité des œuvres et leur importance culturelle majeure pour leurs pays d'origine.

Sur la base de la prise de position de l'Office fédéral de la culture, les douanes dénoncent le cas fin février 2016 au Ministère public genevois. Celui-ci ouvre une procédure pénale en mars 2016 et séquestre les pièces. Les éléments recueillis durant l'instruction conduisent le Ministère public à conclure que les biens séquestrés proviennent de pillages. Leur confiscation est ordonnée fin novembre 2016.

Dans l'attente d'être restituées à leurs pays d'origine, le Ministère public de Genève a confié temporairement au Musée d'art et d'histoire les neuf pièces archéologiques confisquées afin d'assurer leur conservation et de les présenter au public.

## 3. Présentation des neuf pièces confisquées par le Ministère public de Genève

### Libye : les germes du commerce illicite avant le chaos

Sur les neuf pièces, il s'agit du seul bien confisqué qui provient, selon toute vraisemblance, de Cyrénaïque, en Libye. Emblématique de l'hellénisation du pays et plus largement de l'Afrique du Nord, cette pièce revêt une certaine importance. Toutefois, son contexte archéologique étant inconnu, son identification exacte et la détermination de sa fonction sont impossibles, comme c'est le plus souvent le cas pour les œuvres provenant du trafic d'antiquités. On soupçonne ici un trafic plutôt local et visant les touristes, cette pièce ayant été importée en 2009, soit avant que la chute du régime de Kadhafi (2011) et son corollaire d'instabilité civile et politique ne favorisent la prolifération de fouilles clandestines alimentant un commerce illicite à plus grande échelle.

#### 1. Tête féminine (Aphrodite ?)

*Probablement Libye, Cyrénaïque*

*Fin de l'époque hellénistique, 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. - début 1<sup>er</sup> siècle après J.-C.*

*Marbre à patine rougeâtre*

Inclinant légèrement la tête sur le côté, cette femme a un visage jeune, idéalisé et peu expressif. Le menton est assez lourd, la chevelure arrangée d'une manière relativement commune. Les mèches

frontales, ondulées et légèrement bouffantes, sont séparées par une raie médiane et encadrent le visage, pour former un chignon sur la nuque. L'arrière du crâne est peu travaillé.

Cette tête féminine est entièrement recouverte d'une patine rougeâtre, caractéristique des marbres ayant longtemps séjourné dans un environnement quartzique, ce qui permet d'en supposer l'origine. La Cyrénaïque est en effet l'une des rares régions du pourtour méditerranéen où l'on trouve de la « terra rossa » et des marbres de cette qualité. La patine qui recouvre la cassure du cou, mais aussi celles du nez et du menton, nous assure que la tête n'a pas été séparée du corps de la statue à date récente.

Extraite de son contexte archéologique, cette pièce est d'interprétation difficile. Représente-t-elle une divinité ? Une Aphrodite, en raison du succès de la déesse en Cyrénaïque ? L'absence d'attribut ne permet pas de trancher. Quelle était sa fonction ? Était-ce une offrande votive, une statue ornementale, commémorative ? Les portraits funéraires étant voilés ou amorçant un geste de voilage, qui implique qu'un pan de tissu touche le visage, cette fonction peut être écartée.

## **Yémen : un trafic endémique à la faveur d'un conflit oublié**

Les cinq objets confisqués, de grande importance pour la connaissance des périodes préislamiques, sont exceptionnels par leur rareté et leur excellent état de conservation. On sait fort peu de choses des circonstances de découverte de la majorité des œuvres yéménites, qui, dans une situation politique instable, alimentent en nombre le trafic international d'antiquités. Le pillage est encouragé par les prix alléchants du marché noir, contre lequel le Service des Antiquités du Yémen, fondé en 1962, ne peut lutter, faute de pouvoir offrir des prix de rachat concurrentiels.

## **2. Plateau de table circulaire décoré sur le côté de 3 têtes de taureau, losanges et oves**

*Yémen*

*III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. - I<sup>er</sup> siècle après J.-C. ?*

*Albâtre*

Ce plateau de table circulaire est une pièce exceptionnelle, voire unique, en raison de son excellent état de conservation. Sa surface supérieure, légèrement concave, est lisse. Sur la tranche décorée figurent trois têtes frontales d'une bête cornue dans un carré creux, probablement un taureau. Ces figures, disposées à équidistance, sont reliées par deux bandeaux décoratifs composés de losanges et d'oves. La surface inférieure du plateau, moins travaillée, comporte trois cavités quadrangulaires situées à l'arrière des têtes de taureau ; des pieds de table s'y inséraient probablement.

Des fragments de tables circulaires ont été trouvés à Tamna', dans la nécropole de Ḥayd ibn 'Aqīl (Qatabān). Elles sont interprétées comme des tables à offrande ou à libation. Elles devaient servir à l'accomplissement de rites funéraires.

Le taureau est, avec l'ibex, un des animaux les plus présents dans le répertoire iconographique du sud de l'Arabie pré-islamique. Les têtes animales de cette table ont la spécificité de présenter une iconographie hybride : les cornes sont striées comme chez les ibex, mais le museau élargi au contour incisé est celui d'un taureau. Un parallèle iconographique a été trouvé à Tamna' (Ḥayd ibn 'Aqīl,

Qatabān). Vu la présence d'un bouquet de feuilles placé entre les cornes, il s'agit sans doute ici d'un animal domestique, donc un taureau.

### 3. Statuette d'homme debout avec inscription

*Yémen, royaume de Qatabān, contexte funéraire*

*Époque qatabānite, II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*

*Albâtre*

Cette statuette figure un personnage masculin debout fortement stylisé. Si l'on connaît de nombreuses représentations de ce type, dont certaines sont entières, cet exemplaire, intact, est particulièrement remarquable. La tunique collante descend jusqu'aux genoux, dévoilant des formes grasses. Le visage présente de grands yeux en amande, aux pupilles et aux sourcils jadis incrustés. Le sommet et l'arrière de la tête sont plus grossièrement travaillés. L'homme a les coudes collés au corps et les avant-bras tendus vers l'avant ; la paume droite est ouverte, le poing gauche serré. Ses courtes jambes aux pieds nus, légèrement écartées, reposent sur un socle inscrit.

Cette statuette provient d'une nécropole, peut-être celle de la capitale du royaume de Qatabān. On y reconnaît un type courant dans la statuaire de ce royaume, celui des orants, la position des mains traduisant un geste d'intercession devant le dieu.

Ce type de statuette servait d'offrande votive ou funéraire. L'aplatissement grossier de la tête, qui est très commun, pourrait correspondre à la fixation d'une coiffe rapportée, peut-être en stuc.

L'inscription, en écriture sud-arabique (langue qatabānique), dévoile le nom et la généalogie du personnage : « Tabba<sup>ʿ</sup>karib fils de Agl<sup>um</sup> ». Si le nom de Tabba<sup>ʿ</sup>karib est courant, celui de Agl<sup>um</sup> est très rare, puisqu'il n'est attesté que par une seule autre inscription. La graphie suggère une datation au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

### 4/5. Deux stèles funéraires avec masque et inscription

*Yémen, région du Jawf*

*Époque qatabānite, IV<sup>e</sup>- I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. pour le n°4 ; I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. pour le n°5*

*Calcaire oolithique sculpté en haut-relief, rehaussé d'enduit rouge, yeux rapportés en marbre*

Ces deux stèles appartiennent à la série, très rare, des stèles funéraires en haut-relief de la région du Jawf. Elles servaient à signaler des sépultures. Aucune d'entre elles n'ayant été trouvée lors de fouilles scientifiques, leur disposition exacte n'est pas connue.

Les deux dalles rectangulaires sont ornées dans leur partie supérieure d'une tête masculine de face, en haut-relief, qui surmonte une inscription. Les deux tiers supérieurs de ces pièces sont couverts d'un enduit rouge. Le tiers inférieur n'étant pas enduit, on peut imaginer qu'il était fiché dans la terre ou inséré dans une base.

Les visages, en forme de masque, présentent des caractères bien attestés par ailleurs : tête au sommet plat, yeux en amande incrustés — ici taillés en marbre —, sourcils proéminents, nez allongé à section triangulaire, bouche sans lèvre réduite à un trait incisé, oreilles décollées et collier de barbe.

Les inscriptions, en écriture sud-arabique (langue qatabānique), mentionnent le nom du défunt :

Stèle n° 4 : « Tamath ». Ce nom n'était pas attesté jusqu'ici et aucun indice ne permet d'affiner la datation de cet objet.

Stèle n° 5 : « Garm ». Ce nom est connu, mais assez rare (quatre attestations) et propre au Jawf du Yémen. La forme spécifique de la lettre *r* permet de dater l'objet du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

## 6. Stèle inscrite portant la seconde partie d'une ordonnance royale

*Yémen, royaume de Qatabān, ville antique de Maryamat<sup>um</sup>, aujourd'hui al-'Ādī dans le wādī Ḥarīb, entre Ma'rib et Bayḥān, contexte palatial*

*Entre 50 avant J.-C. et 25 après J.-C.*

*Calcaire bariolé*

Cette grande stèle de 25 lignes en langue qatabānique est inédite. Elle provient de fouilles clandestines effectuées dans la ville antique de Maryamat<sup>um</sup>. Le texte, à la graphie très soignée, est mutilé : seule la fin d'une longue ordonnance royale est conservée. Plusieurs mots de cette stèle étaient inconnus ; ils apparaissent pour la première fois dans cette inscription.

La stèle cite un roi de Qatabān nommé Shahr. Il s'agit soit de Shahr Hilāl Yuhan'im, qui a régné vers 50-25 avant J.-C., soit de Shahr Yagill Yuhargib (fils de Hawfā'amm Yuhan'im, fils de Shahr Hilāl Yuhan'im), qui a régné durant le premier quart du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

Le texte précise l'emplacement d'origine de la stèle : celle-ci était apposée « sur la façade du palais des mêmes Yashrah'amm et Ḥuzayr<sup>um</sup>, dans la ville de Maryamat<sup>um</sup> ». Ces deux personnages appartiennent au lignage d'Abrān, qui est connu par trois autres textes. La nature de l'ordonnance royale au profit de ce lignage n'est pas très claire car elle était détaillée dans la première partie du texte. L'objet du litige semble avoir été des biens situés dans une vallée nommée Wusr. Une très forte pénalité — 1000 pièces d'argent — était prévue contre toute remise en cause, ce qui donne à penser que l'affaire était controversée.

## Syrie : des pillages préexistant aux exactions de guerre

L'iconographie très riche des trois œuvres confisquées et leur qualité d'exécution sont représentatives des plus belles pièces palmyréniennes connues. De plus, les deux reliefs funéraires avec portrait, qui appartenaient à des sarcophages imitant des *klinai* (lits), font partie d'une série d'objets peu représentée. On ne peut dès lors que déplorer notre méconnaissance du contexte archéologique de ces trois pièces et en sommes réduits à formuler des hypothèses quant aux monuments auxquels elles appartenaient ainsi que sur la place exacte qu'elles y occupaient. Arrivés à Genève en 2009, ces objets témoignent de l'existence d'un trafic d'objets archéologiques en Syrie, avant même que l'instabilité engendrée par la guerre civile (débutée en 2011) ne vienne favoriser un pillage plus intense et des destructions massives.

## 7/8. Deux reliefs funéraires représentant un portrait sous une *klinè*

Syrie, Palmyre

Première moitié du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

Calcaire sculpté en haut-relief

Il est impossible de reconstituer avec assurance le contexte archéologique de ces reliefs, arrachés à leur monument funéraire. Mais il s'agit de pièces remarquables par la qualité de leur exécution et appartenant à une catégorie de panneaux sculptés peu représentée. Ils proviennent probablement d'un hypogée (sépulture collective souterraine), contexte le plus propre à assurer un tel état de conservation. Placés dans la salle principale du tombeau, qui était réservée à son fondateur, ces reliefs appartiennent sans doute à des sarcophages imitant des *klinai* (lits) qui étaient disposés en *triclinium* comme dans une salle de banquet.

Le type de représentation dit du « banquet », qu'on trouve sur ces sarcophages, est bien attesté à Palmyre dès la fin du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. On y voit le chef d'une lignée entouré de ses proches, étendu sur une *klinè* et tenant un vase à boire (scène principale, ici perdue). Sous la couche, reconnaissable à son épais matelas et à ses pieds tournés (un seul visible sur chaque relief), sont figurés les portraits d'autres membres de la famille. Ici, chaque personnage, en buste, est accompagné d'une tête de félin tenant entre ses mâchoires un anneau, représentant une poignée de sarcophage.

Les deux fragments présentés ne sont pas jointifs ; leurs similitudes stylistiques donnent à penser qu'ils se trouvaient dans le même tombeau, probablement dans la même exèdre, mais leurs différences (notamment le traitement du plissé du matelas et de la crinière du félin) invitent à envisager qu'il puisse s'agir de deux monuments distincts mais contemporains.

### 7. *Klinè* avec portrait masculin et inscription

La tête du lit est agrémentée d'un *fulcrum* (montant) à tête de lion, d'un buste en médaillon et d'une rosette. Le cadre du lit porte un décor rappelant celui d'un meuble en bois sculpté et le matelas est orné d'un galon à feuilles de laurier. L'homme est vêtu à la mode grecque, d'une tunique et d'un manteau drapé ; son bras droit est ramené contre sa poitrine et il tient dans sa main gauche un *volumen* (rouleau inscrit) ou une *schedula* (feuille), passeport pour l'au-delà ou symbole de la sagesse acquise durant sa vie ?

Une inscription en araméen, placée au-dessus du personnage, donne sa généalogie : « Image de Taîmê fils de Ma'naî [ou Ma'nû] ». L'inscription se poursuivait peut-être à gauche avec la formule traditionnelle « hélas » (qui indique qu'il s'agit d'un défunt, dont on déplore la perte) ou par le nom du grand-père.

### 8. *Klinè* avec portrait féminin

Le bas du lit est représenté, avec son pied tourné et son épais matelas, orné de deux galons à motifs végétaux (feuilles de laurier et rosettes). La femme est vêtue à la grecque, d'une tunique et d'un manteau retenu sur l'épaule gauche par une fibule trapézoïdale zoomorphe ; deux longues mèches de

cheveux ondulés descendent sur sa poitrine ; elle porte des boucles d'oreilles en forme de grappes de raisin, un bandeau frontal orné de motifs végétaux et géométriques ; elle est coiffée d'un turban et d'un voile. La main droite est levée en signe de bénédiction. Elle tient dans sa main gauche un fuseau et une quenouille, allusion à ses fonctions domestiques.

**Datation des reliefs 7 et 8 :** les yeux soulignés par une bordure en saillie et par des cercles concentriques indiquant iris et pupilles (à l'origine peints en noir), de même que les différents éléments iconographiques déjà évoqués (vêtements, coiffure, bijoux, objets), sont connus dès le I<sup>er</sup> siècle après J.-C. et pour la plupart jamais postérieurs au milieu du II<sup>e</sup> siècle. Le type de décor du bandeau porté par la femme, connu dès le II<sup>e</sup> siècle seulement, permet de proposer une datation plus précisément de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle.

### 9. Tête de prêtre coiffé du *modius* cylindrique

*Syrie, Palmyre*

*I<sup>er</sup> - III<sup>e</sup> siècle après J.-C.*

*Calcaire blanc fin sculpté en haut-relief*

Le cou et l'arrière de la tête portent les stigmates d'un arrachement brutal, alors que des cassures, sur le nez et au milieu de la coiffe, suggèrent une chute, probablement lors du prélèvement de cet élément sculpté du monument auquel il appartenait. En l'absence d'un contexte archéologique connu, nous en sommes réduits à formuler des hypothèses quant au monument dont cette tête est issue et à la place qu'elle y occupait. La sculpture en haut-relief s'approchant de la ronde-bosse pourrait appartenir à la scène principale d'un banquet. Mais elle pourrait aussi avoir orné une cuve de sarcophage ou la plaque de fermeture d'une niche sépulcrale. Le bon état de conservation de la pièce pourrait indiquer qu'elle provient d'un hypogée (tombeau souterrain).

C'est à la coiffe cylindrique (*modius*) qu'il porte sur la tête qu'on peut reconnaître dans ce portrait celui d'un prêtre. La tiare est simple, décorée de deux incisions verticales. Le visage est calme, sans expression ; le regard semble perdu dans le lointain. Une ride barre le front du personnage indiquant son âge mûr, tout comme les sillons nasogéniens. Sur l'épaule droite, un pan du vêtement est conservé.

Les prêtres étant toujours représentés imberbes, même à l'époque où les hommes étaient couramment barbus, cette absence de pilosité ne constitue pas un critère qui permette d'affiner la datation de ce fragment sans autre attribut. Seul l'emploi d'un calcaire dur et très blanc, ressemblant à du marbre, pourrait suggérer une datation postérieure au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. et plutôt même de la seconde moitié du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle...



## **Contacts**

Jean-Yves Marin, directeur des Musées d'art et d'histoire de Genève  
jean-yves.marin@ville-ge.ch

Sylvie Treglia-Détraz, responsable presse  
Musées d'art et d'histoire, Genève  
T +41 (0)22 418 26 54  
sylvie.treglia-detraz@ville-ge.ch

## **Informations pratiques**

### **Musée d'art et d'histoire**

2, rue Charles-Galland – 1206 Genève

Ouvert de 11 à 18 heures

Fermé le lundi

**Entrée libre aux collections permanentes**

**Site Internet** : [www.mah-geneve.ch](http://www.mah-geneve.ch)

**Blog** : [www.blog.mahgeneve.ch](http://www.blog.mahgeneve.ch)

**Facebook** : [www.facebook.com/mahgeneve](http://www.facebook.com/mahgeneve)

**Twitter** : @mahgeneve